



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 décembre 2022 - 31 décembre 2022

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
 Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	35	749,80	3,74	1,598600
Cartes de débit	33	689,80	3,44	1,379600
Cartes de crédit	1	53,50	0,27	0,160500
Cartes commerciales	1	6,50	0,03	0,058500
Visa	1	96,40	0,48	0,192800
Cartes de débit	1	96,40	0,48	0,192800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	428	4 084,40	20,49	9,783800
Cartes de débit	335	3 029,20	15,24	6,058400
Cartes de crédit	86	961,90	4,78	2,885700
Cartes commerciales	7	93,30	0,47	0,839700
Visa	41	330,70	1,67	0,775400
Cartes de débit	28	216,70	1,11	0,433400
Cartes de crédit	13	114,00	0,56	0,342000
MasterCard	16	132,90	0,67	0,282900
Cartes de débit	13	115,80	0,59	0,231600
Cartes de crédit	3	17,10	0,08	0,051300
TOTAL	521	5 394,20	27,05	12,633500

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

<<Suite au verso>>

Page 1

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.